

Règles de bon voisinage

Le bon voisinage est une responsabilité individuelle qui s'exprime de diverses façons, à commencer par certaines mesures ou actions concrètes.

La qualité de vie dépend de la bonne volonté de tous, savoir vivre en société c'est respecter les autres, il faut accepter les inconvénients inhérents à cette vie en société. La liste des sources de litiges entre voisins n'est pas exhaustive, on comprend donc facilement l'intérêt de connaître certaines règles de droit.

Le Bruit

Pour la tranquillité du voisinage, le bruit excessif est sanctionné de jour comme de nuit. Ceci concerne tout bruit émis à l'intérieur des habitations ou des dépendances provenant d'animaux, de téléviseurs, de radios, pétards, véhicules, outils de bricolage ou de jardinage..... Tout bruit causé par désinvolture ou par manque de précaution est répréhensible.

L'usage des tondeuses et autres engins à moteur est autorisé

- du lundi au vendredi, jours ouvrables, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



Les chiens

La divagation des chiens, les nuisances sonores provoquées par les aboiements intempestifs, les déjections sont autant de sources du mécontentement de certains de nos concitoyens. En zone urbaine les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que tenus en laisse.

Les feux de branchage

Les feux de branchages, d'herbes et de feuilles sont strictement interdits par l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Ayez recours aux déchetteries et au compostage.

L'élitage des haies

L'élitage des haies est obligatoire, qu'elles bordent le domaine public ou privé. S'agissant du domaine public, en cas de carence du propriétaire, l'élitage peut être confié à une entreprise aux frais du propriétaire.

La destruction des espèces végétales nuisible :

La destruction des espèces végétales nuisibles est obligatoire (attention il faut utiliser des produits homologués)



N'oubliez pas, vous venez habiter à la campagne, le coq chante à 5h, l'église sonne toutes les heures, les tracteurs salissent les routes, ...



